## DEPOT DU DOSSIER D'INSCRIPTION

- Inscription à partir de l'obtention de la notification d'autorisation d'entrer en stage d'adaptation (voir document reprenant la procédure)
- Pré inscription dès le dépôt du dossier complet auprès de la DRASS.

## FRAIS DE SCOLARITE

- 490 € pour l'année 2009

## INTERLOCUTEURS

Elisabeth PRIEUR, Directrice Générale

Martine BLANC, Directrice des Pôles Action Sociale et Préparatoire

Anne-Marie CARRETTE, Responsable Pédagogique

Anne GAVORY, Secrétaire

Institut Social de Lille
83 bd Vauban - Bât. C - Campus St Raphaël
59044 LILLE CEDEX
Tél. 03 20 21 93 93 - fax. 03 20 57 64 56
islv@fupl.asso.fr - www.islv.fr
Membre de l'Université Catholique de Lille

Informations non contractuelles et pouvant être soumises à modification – janvier2009



# La formation adaptation

## LIEU DE LA FORMATION

Institut Social de Maubeuge
6 rue d'Artois
Bâtiment Artois – entrée B
59600 MAUBEUGE

## PUBLIC, CONDITIONS D'ACCES

- Les personnes titulaires du diplôme d'Assistant de Service Social, d'un état membre ou non de l'Union Européenne.

- **Obtention de la notification d'autorisation d'entrer en stage d'adaptation** délivrée par la DRASS ou le Ministère (Les candidats doivent déposer un dossier auprès de la DRASS où figurera un avis circonstancié de d'un centre de formation agréé, voir de l'Institut, pour obtenir la notification d'entrer en stage d'aptation).

## TEMPS DE FORMATION

- Les cours se répartissent en 250 heures d'enseignements théoriques et 12 semaines de stage.

- Les cours à l'Institut se déroulent sur 4 jours et demi par semaine.

## VALIDATION

La formation adaptation se valide lors d'une session d'examen organisée par la DRASS (Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales).

L'autorisation d'exercer est prononcée lorsque le candidat a validé le stage, en ayant obtenu la moyenne aux deux épreuves que sont le rapport de stage et la soutenance orale.

## CONTENU DE LA FORMATION

ENSEIGNEMENT THEORIQUE :

- Le contenu de la formation théorique du stage d'adaptation se réfère au programme proposé par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité. Il a pour objectif de permettre aux candidats de transférer leurs compétences acquises pour construire une position professionnelle d'Assistant de Service Social dans le contexte français.

| | |
|---|---|
| ▪ Théorie et Pratique de l'Intervention Sociale | 95 heures |
| ▪ Droit | 81 heures |
| ▪ Législation et Politiques sociales | 74 heures |
| ▪ Stages | 420 heures |
| TOTAL | 670 heures |

FORMATION EN STAGE :

- Le stage, d'une durée de 12 semaines, se déroulera sous la responsabilité de professionnels qualifiés, notamment un référent assistant de service social, sur 1 site qualifiant.

  Le site qualifiant est une organisation apprenante qui conduit à une professionnalisation dans un champ spécifique. L'ensemble des professionnels d'un service ou d'une institution peut être mobilisé